Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2019

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Monsieur BROGNIART et de Madame WATTEZ ayant donné respectivement pouvoir à Madame PIRET et à Monsieur Le Maire, de Mesdames RIVELON ET CUGNY, de Monsieur CUGNY, absents excusés. Présidence de Monsieur SARPAUX Marc, Maire.

- 1) Monsieur le Maire fait savoir que la Société d'HLM Hauts de France a demandé la dénomination du lotissement en cours de construction afin d'en informer les différents concessionnaires.
 - A l'unanimité, le Conseil adopte la dénomination « Résidence la Plaine du Haut »
- 2) Valide la nouvelle longueur de voirie communale qui s'établit désormais à 16 396 mètres linéaires et qui sera transmise aux services de la préfecture.
- 3) Le Conseil autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté de mise en recouvrement d'une astreinte pour installation illégale de pré-enseignes en bordure d'une route départementale.
- 4) Accepte de procéder à un transfert d'excédent budgétaire du budget de la Commune vers celui de la Communauté de commune par un montant de 427,29 €.
- 5) Monsieur le Maire fait savoir que le mauvais état de la passerelle en bois reliant AUDINGHEN et TARDINGHEN au Chatelet va nécessiter à court terme un déplacement du sentier du littoral. Le Conseil propose avant tout acquisition de terrain l'organisation d'une réunion avec les parties concernées et demande à veiller à la sécurité des piétons qui seraient amenés à emprunter la route du Chatelet.
- 6) Informe le Conseil du concours financier qui serait apporté à hauteur de 40 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de l'Eglise. Monsieur le Maire ajoute qu'un concert sera donné par la Chorale Saint Joseph de Calais le samedi 14 Décembre.
- 7) Regrette qu'à l'issue d'un délai d'instruction de près de 18 mois, le dossier de demande de classement de la Commune en station de tourisme soit rejeté au seul motif de l'absence d'office de tourisme ou d'un bureau d'information touristique classé en catégorie I sur notre territoire.
- 8) Fait un point sur le conseil d'école qui s'est tenu la semaine dernière et se félicite de la bonne intégration du nouveau corps enseignant dans le fonctionnement du R. P. I.
- 9) Rappelle les prochaines animations programmées, dans la commune : soirée karaoké, exposition Flob'Arts, repas des ainés, marché de noël et spectacle de noël pour les enfants de la Commune.
- 10) Monsieur le Maire fait remarquer la vétusté de l'éclairage public dans certains secteurs. Il ajoute que la FDE au titre des économies d'énergie et l'État au titre de la DETR pourraient apporter leur concours financier.
- 11) Fait savoir que la course cycliste des 2 Caps se déroulera en partie sur la Commune en Avril 2020.

Par extrait conforme,

Le Maire

Mare SARPA